



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

NUMERO DE PUBLICATION : 1007973A7

NUMERO DE DEPOT : 09400179

Classif. Internat. : A24D

Date de délivrance le : 28 Novembre 1995

---

Le Ministre des Affaires Economiques,

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 15 Février 1994 à 14H30 à l'Office de la Propriété Industrielle

## ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : HENS Olivier  
rue Bas-Wérichet 40, B-5190 JEMEPPE-SUR-SAMBRE(BELGIQUE)

un brevet d' invention d' une durée de 6 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : FILTRE.

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeur(s).

Bruxelles, le 28 Novembre 1995  
PAR DELEGATION SPECIALE :

G. DE CUYPERE  
Secrétaire d'administration

## Filtre

La présente invention a pour objet un filtre biodégradable.

5 On connaît des filtres pour cigarette. Ces filtres sont constitués de fibres non biodégradables, de sorte que les mégots souillant le sol doivent être ramassés ou balayés pour éviter que des trottoirs, intérieurs de bâtiments, places ou autres lieux publics soient et restent sales.

10

La présente invention vise à remédier à cet inconvénient et a donc pour objet un filtre pour cigarette comprenant au moins des fibres biodégradables, de préférence naturelles, en particulier d'origine végétale. De telles fibres d'origine végétale présentent de plus des qualités d'absorption de nicotine remarquables.

15

Des fibres convenant également pour le filtre suivant l'invention, sont des fibres associées ou contenant un agent de biodégradabilité, par exemple de l'amidon.

20

Des exemples particuliers de fibres sont des fibres de chanvre, de lin, de jute, de bois ou un mélange de celles-ci.

25

Ces fibres peuvent le cas échéant subir des traitements pour les rendre ignifuges ou pour accroître leur caractère ignifuge.

30

Dans une forme de réalisation avantageuse, le filtre comprend une zone tampon ou portion réalisée en fibres ininflammables, par exemple en fibres actuellement utilisées dans les filtres connus.

La présente invention a encore pour objet un tube creux associé à un filtre suivant l'invention destiné à être rempli de tabac avant son emploi en tant que cigarette, et une cigarette munie d'un filtre suivant l'invention.

5 Lorsqu'on utilise un filtre présentant un tampon ininflammable en particulier filtrant, ledit tampon est tourné vers le tube ou vers la partie de la cigarette contenant le tabac.

D'autres particularités et détails de l'invention  
10 ressortiront de la description détaillée suivante d'une forme de réalisation d'une cigarette suivant l'invention représentée sur le dessin unique ci-joint.

La cigarette 1 comprend un tube 2 rempli de tabac et un  
15 filtre 3 constitué d'une portion ou zone tampon 3a réalisée en fibres classiques pour filtre et une portion 3b réalisée en fibres naturelles végétales.

Dans la forme de réalisation représentée, on a utilisé des fibres de jute qui ont été comprimées de manière  
20 connue et une bague 4 pour limiter la propagation de chaleur du tube vers le filtre ou pour éteindre ou ralentir la combustion au voisinage du filtre.

L'utilisation d'une cigarette telle que décrite ci-dessus a montré qu'il était possible d'obtenir un  
25 mégot biodégradable et qu'il était possible d'absorber de façon remarquable les goudrons et la nicotine.

## REVENDEICATIONS

1. Filtre pour cigarette comprenant des fibres biodégradables.  
5
2. Filtre suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les fibres biodégradables sont des fibres naturelles, de préférence végétales.
- 10 3. Filtre suivant la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les fibres sont des fibres contenant un agent de biodégradabilité, par exemple de l'amidon.
- 15 4. Filtre suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend des fibres de chanvre, de lin, de jute, de bois.
- 20 5. Filtre suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comprend des fibres biodégradables traitées de manière à les rendre ignifuges.
- 25 6. Filtre suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte une bague ou une portion réalisée en une matière ignifuge.
- 30 7. Filtre suivant la revendication 6, caractérisé en ce qu'une portion du filtre est réalisée en fibre ininflammable.
8. Cigarette munie d'un filtre suivant l'une des revendications 1 à 7.
- 35 9. Filtre suivant l'une des revendications 1 à 7 associé à un tube creux, ledit tube étant destiné à être rempli de tabac avant son utilisation.

